

PIC DE POLLUTION PAR PARTICULES FINES

ALERTE SEUIL 1 : DU 31/01/2011 AU 01/02/2011

Concentration en PM10 égale ou supérieure à 70 µg/m³ (micro grammes (de substance) par mètre cube (d'air)) pendant deux jours consécutifs

Mesures « générales » pour tout le territoire

- 1. Limitation de la vitesse des véhicules sur autoroute (90 km/h) (respect des panneaux installés)**
- 2. Augmentation des contrôles de vitesse**
- 3. Pensez à limiter le chauffage, les déplacements...**
- 4. Limitation des émissions des entreprises fortement émettrices (qui dépassent le seuil EPER).**

Mesures locales pour la Ville de Châtelet

Diminution de la température dans les locaux publics.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET PROLONGATION EVENTUELLE DU SEUIL 1 VIA LA PRESSE ET LES MEDIAS

www.chatelet.be

air.wallonie.be

www.irceline.be

Comment réagir en cas de pic de pollution

Que vous soyez un particulier ou une entreprise, vous êtes victime de la dégradation de la qualité de l'air, spécifiquement en période de pics de pollution. Mais vous êtes également acteur incontournable pour réduire, voire éviter, ce pic.

Voici quelques conseils en cas de pic de pollution de faible niveau (seuil 1) :

En tant que particulier :

- optez pour le transport public, ou privilégiez la marche et le vélo comme modes de déplacement
- n'utilisez pas votre voiture pour des trajets courts (25% des trajets en voiture à Bruxelles concernent une distance inférieure à 1 km)
- si vous utilisez malgré tout la voiture, adoptez une conduite souple en favorisant le bas régime, en évitant les accélérations et les freinages brusques, etc. Ce type de conduite permet de réduire de l'ordre de 20% la consommation de votre véhicule et d'autant les émissions qu'il produit.
- réduisez la température dans votre habitation ou le bâtiment dans lequel vous travaillez (1 degré correspond à 8% de consommation)

En tant qu'entreprise, école ou institution :

- sensibilisez votre personnel à un autre mode de déplacement plus écologique (les transports publics, le vélo, la marche, le covoiturage, etc.)
- informez vos collaborateurs, élèves, parents sur le pic de pollution, les mesures à prendre et sur les alternatives qui existent (via l'intranet, newsletter, affiche, etc.)
- offrez une flexibilité dans l'organisation du travail de vos collaborateurs
- réduisez la consommation d'énergie dans vos locaux (réduisez la température, organisez une action « gros pull », etc.)
- inclure ces mesures dans votre Plan de Déplacements